

Fiche action	21.1	Renforcer l'attractivité des coeurs de villes et de villages
Dispositif		CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE RHÔNE ALPES
Contrat	DV1A	Bassin de Bourg-en-Bresse
Axe	2	Valoriser notre cadre de vie en préservant nos ressources environnementales
Objectif	21	Une utilisation maîtrisée de l'espace

Contexte :

La croissance démographique du Bassin de Bourg-en-Bresse s'est traduite par un développement périurbain consommateur d'espace. A l'image des préconisations des SCOT, il est nécessaire d'anticiper les évolutions à intervenir pour favoriser un développement équilibré du territoire.

La structuration de l'urbanisation autour des centres villes et centres villages limite l'extension urbaine et participe de la préservation des espaces agricoles et naturels.

Cette volonté de densification doit être accompagnée du renforcement de l'attractivité des centres villes et villages par la mise en valeur des lieux publics et l'accompagnement de la dynamique commerciale. Ces aménagements devront nécessairement contribuer au développement des modes de déplacements doux (cheminements piétonniers, pistes cyclables, stationnements vélos...).

Ces opérations pourront intégrer des lieux de vie constitués par exemple par l'aménagement d'espaces loisirs dédié à la famille en lien avec la politique du tourisme familial.

Description :

Soutien à des opérations "cœur de village" ou "cœur de ville" qui devront prendre en compte la qualité des aménagements paysagers et des espaces publics, la desserte par les transports collectifs et les circulations douces, la dynamisation de la vie locale (proximité des services publics, des commerces...)

Soutien aux démarches intercommunales de signalétique de valorisation du territoire : entrée du territoire, valorisation du patrimoine bâti, services, signalétique touristique...

L'aide régionale portera sur :

- l'aménagement paysager des centres y compris des espaces publics ;
- la requalification de friches urbaines et l'utilisation des dents creuses ;
- la signalétique commerciale et des bâtiments publics ;
- la signalétique intercommunale de valorisation du territoire ;
- l'aménagement de cheminements piétonniers et vélo y compris des traversées piétonnes et des pistes cyclables ;
- la mise en place de parking vélos...

Périmètre concerné par cette action et degré de transversalité :

Ensemble du Bassin de Bourg-en-Bresse en fonction des critères définis par les intercommunalités

Bénéficiaire : Communes, EPCI...

Responsable local du projet : Patrick BOURRASSAUT

Syndicat Mixte de développement du Bassin de Bourg-en-Bresse - Cap 3B

68 avenue de Parme 01 000 BOURG EN BRESSE

Tel : 04/74/47/25/40 Fax:04/74/45/14/88

Partenaires associés : EPCI, CAUE, SCOT...

Plan de financement prévisionnel (€):

Dépenses en euros	Nature	Montant total	dt éligible RR	
Aménagements des coeurs de villages et de villes	INV	2.450.000	2.450.000	
Schémas de signalétique intercommunaux	INV	100.000	100.000	
Total des dépenses	INV	2.550.000	2.550.000	
Recettes en euros		Mt subventionnabl	Subv / Montan	Taux
Subvention RRA		2.550.000	760.000	30%
Total des subventions			760.000	
Auto-financement			1.790.000	70%
Total des recettes			2.550.000	

Pourcentage d'opérations prévues en investissement : 100%

Echéancier prévisionnel de mise en oeuvre :
2010 - 2015

Suivi et évaluation :

Nombre de communes concernées, qualité des aménagements

Observations :

Cette action participe de la démarche globale de PCET et de développement durable par son action sur l'attractivité des centres, limitant ainsi l'étalement urbain. Par ailleurs, elle s'inscrit en complémentarité avec d'une part, l'action sur les déplacements doux et collectifs et sa prise en compte dans l'ensemble des communes et d'autre part, avec les actions tourisme-loisirs.